Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_14-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : CADIN Hervé.

Membres en exercice	14
Membres présents	14
Nombre de procurations	0

DEL2025-05-14
Objet : Convention relative à la restauration des personnels du ministère de l'éducation nationale

Le maire informe que les personnels du ministère de l'éducation nationale exerçant dans les établissements scolaires de la commune ont accès au restaurant scolaire pour le repas du midi.

Les personnels dont l'indice de traitement est au plus égal à un indice plafond déterminé par circulaire inter-ministérielle, acquitteront le prix du repas diminué du montant de la prestation repas.

Afin que les enseignants puissent bénéficier de cette prestation, il nécessaire de signer une convention avec le service académique de prévention et d'appui aux personnels.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention relative à la restauration des personnels du ministère de l'éducation nationale.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER.

Yannick QUEGUINER

Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2025.12.16 16:45:22 +01'00'